



ÉTAT DES LIEUX DES DONNEES DE COUTS DE PRODUCTION AGRICOLES ET DE LEURS METHODES, DANS LES FILIERES CONVENTIONNELLES ET SOUS SIQO

Analyse transversale
juillet 2021

Rédacteurs :

- Bertrand OUDIN bertrand.oudin@ceresco.fr
- Cécile RIFFARD cecile.riffard@ceresco.fr


FranceAgriMer

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	2
2. RESUME	4
ANALYSE TRANS-VERSALE	7
3. UN INDICATEUR POUR DE MULTIPLES OBJECTIFS.....	7
4. DIFFERENTS ORGANISMES IMPLIQUES DANS LA COLLECTE ET LE CALCUL DES COÛTS DE PRODUCTION	12
5. LA COLLECTE DES DONNÉES : UNE PREMIÈRE ÉTAPE DÉCISIVE.....	14
6. LE CALCUL DES COÛTS DE PRODUCTION.....	18
7. DIFFUSION DES INDICATEURS	26
8. LES FREINS À LA MISE EN PLACE DES INDICATEURS	27
9. LEVIERS ET STRATÉGIES DE CONTOURNEMENT	31
10. MISE EN PERSPECTIVE.....	34

1. INTRODUCTION

Pour améliorer les indicateurs dont dispose l'Observatoire de la formation des Prix et des Marges des produits alimentaires et mieux appréhender l'accessibilité des données au niveau des SIQOs (Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine) pour l'obSIQO (observatoire économique des SIQOs), FranceAgriMer a commandé un **état des lieux complet des sources de données et des méthodes de production d'indicateurs de coûts**, pour l'ensemble des productions agricoles conventionnelles, mais aussi pour les filières sous Signe Officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), avec la volonté de connaître l'existant à un échelon régional voire infrarégional¹.

Plus précisément, les **objectifs de la démarche** étaient :

- De réaliser un **état des lieux exhaustif** des données disponibles, de leurs conditions d'accès et des méthodologies d'obtention des indicateurs de coûts de production, ainsi que l'utilisation de ces indicateurs.
- Dans le cas où les coûts de production ne seraient pas disponibles, ou incomplets, d'indiquer les **freins à la production et/ou à la diffusion** de ces données.
- D'explorer les possibilités offertes par les **nouvelles méthodes** de collecte et traitement des données.
- De prendre du recul en effectuant un **benchmark international**, mais aussi **inter-filières**.
- D'apporter des **recommandations globales** à l'issue de l'étude.

L'étude qui s'est déroulée sur une année (2020-2021) a mobilisé 5 Instituts Techniques (IDELE, IFIP, ITAVI, ARVALIS, CTIFL) pour les **filières porc, volailles, ruminants (lait et viande), grandes cultures, fruits et légumes** et le Cabinet CERESCO qui s'est chargé des filières **PPAM (Plantes à parfum et médicinales), vitiviniculture et horticulture**.

Une **première phase « exploratoire »**, avec plus de 130 entretiens, a permis d'investiguer très largement les structures et outils présents dans les différentes filières, de recenser les freins et les leviers à la mise en place d'indicateurs de coûts de production. Des études de cas approfondies ont également été réalisées pour décrire certaines initiatives d'intérêt. L'ensemble des informations récoltées ont été synthétisées dans **9 monographies de filières** : porc, volailles (chair et ponte), aquaculture, ruminants (lait et viande), grandes cultures, fruits et légumes, PPAM (Plantes à parfum aromatiques et médicinales). Celles-ci détaillent les différents dispositifs de collecte et de calcul d'indicateurs, les méthodes de calcul, les usages qui sont faits des indicateurs et les éventuels freins à leurs mises en place.

Un **benchmark** a permis mettre en évidence des initiatives d'intérêt inspirantes dans d'autres pays comme au Canada où une description approfondie du fonctionnement du CECPA – Centre d'Etudes sur les Coûts de Production en Agriculture a été réalisée. Cela a également été

¹ Les coûts agricoles relatifs à des activités de diversification hors PBS (ex : valorisations agricoles non alimentaires type méthanisation) sont hors du champ de l'étude. Ont également été exclus : la prise en compte des coûts spécifiques à la commercialisation des produits de diversification (ex : laboratoire de transformation à la ferme et bâtiments afférents par exemple), et les autres investissements qui y sont relatifs (comme les investissements matériels affectables à une activité de diversification du type « prestations de travaux agricoles hors exploitation »)

l'opportunité d'investiguer les « futurs possibles » sur l'interopérabilité des données et les nouveaux usages (utilisation des coûts de production dans les contrats).

Ce document comprend l'analyse transversale qui fait la synthèse de tous les enseignements et offre une mise en perspective.

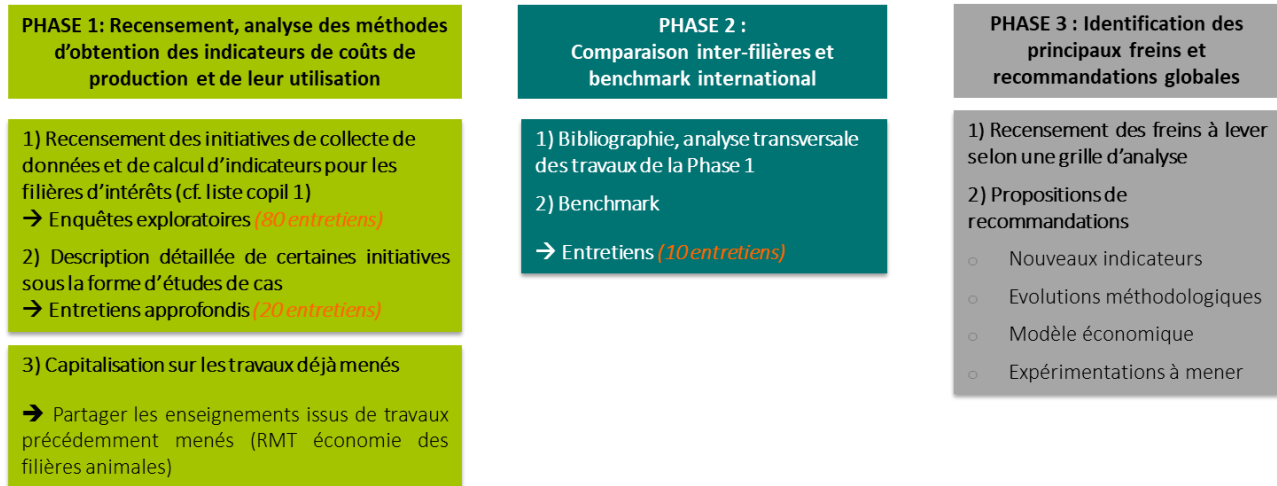


Figure 1 Schéma méthodologique reprenant les différentes phases de l'étude et leurs objectifs

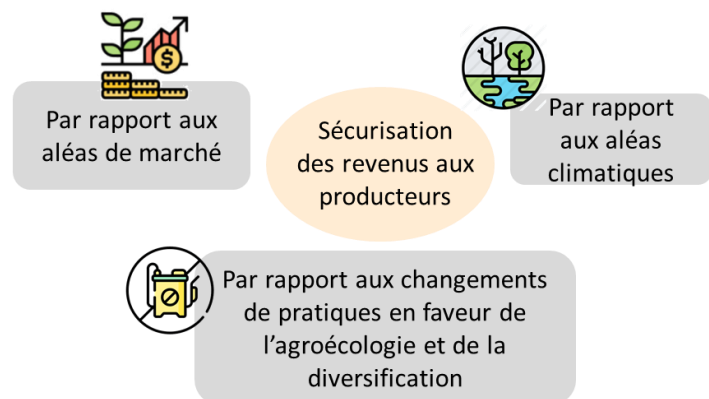
2. RESUME

Le coût de production d'un produit **est égal à la somme des charges engagées pour sa production, ramenée à la quantité produite** (ou à une autre unité de production : ha, temps de travail...).

Derrière des apparences simple et accessible, **l'indicateur de coût de production cache une vraie complexité**, avec une diversité de méthodes, et sert de multiples optiques que l'on peut regrouper autour de **4 grands objectifs** :

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Recherche de performance (éclairage des performances économiques pour progresser), • Aide à la décision en permettant de mesurer l'impact d'un choc externe (ex : arrêt d'un produit phytopharmaceutique...), • Simulation en vue du développement de nouvelles productions ou de productions de niches (établir des références pour des productions encore peu suivies), • et optique « politique filière » avec la mise en place d'un indicateur de référence au niveau national. | <p>1 - OPTIQUE PERFORMANCES
Eclairage des performances économiques relatives
<i>ex : équivalent des anciens "groupes de vulgarisation agricole", membres d'une OP...</i></p> | <p>2 - OPTIQUE AIDE À LA DÉCISION (SIMULATION D'IMPACT)
Mesure de l'impact d'un choc externe
<i>ex: changement climatique, crise sanitaire, modification réglementaire d'importance</i></p> |
| | <p>3 - OPTIQUE AIDE À LA DÉCISION (SIMULATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRODUCTIONS OU DE PRODUCTIONS DE NICHE)
<i>ex : les installations, les producteurs de SIQOs, Bio, filières émergentes...</i></p> | <p>4 - OPTIQUE POLITIQUE FILIÈRE
Etablir sur des bases normalisées et consensuelles des indicateurs de coût à visée opérationnelle
<i>ex: actualisation de contrats commerciaux, comparaison internationale...</i></p> |

L'incertitude grandissante à laquelle doit faire face le monde agricole (changement climatique, évolution des attentes sociétales, attractivité du métier dans un contexte de renouvellement très important des chefs d'exploitation...) incite à la **mutualisation des risques** afin de sécuriser les volumes de production. Dans ce contexte, la prise en compte d'indicateurs de coûts de production est de plus en plus recherchée car permet **d'objectiver la prise de risque** afin de mieux la partager (ex : mesure du surcoût lié à un changement de pratique, argument technico voire socio-économique dans la répartition de la valeur ...).



On voit ainsi apparaître de **nouveaux usages** au coût de production, comme par exemple dans le cadre de la **contractualisation**.

Mais l'obtention de cet indicateur reste difficile. **Plusieurs limites « techniques » et « politiques »** à sa mise en place sont partagées par l'ensemble des filières agricoles :

- **Taille des échantillons, automatisation de la collecte**, qui conditionnent le **coût** des dispositifs et leur **représentativité** ;
- **Contour de l'atelier** dans le cadre des exploitations diversifiées (approche systémique vs produit) ;
- **Absence d'harmonisation des méthodes** qui limite les synergies et les comparaisons (différentes hypothèses co-existent pour répartir les charges non affectables, estimer la rémunération du travail non salarié, donner une valeur à des produits autoconsommés car l'aliment du bétail qui peut être produit sur l'exploitation...);
- **Concurrence entre opérateurs et déstabilisation du pouvoir de négociation** en cas d'absence de réciprocité sur le partage d'information relative aux coûts de production entre les deux maillons entrant en négociation commerciale.

Plusieurs leviers peuvent être activés pour lever ces freins, tels que :

- **Susciter l'intérêt des producteurs** à contribuer aux dispositifs de collecte et calcul de références de coûts de production. En augmentant le volume d'information collectées on réduit le problème de représentativité des échantillons. Pour cela, il s'agit de travailler dans une logique « utilisateur » (optimisation de la collecte, retour individualisés...);
- **Favoriser l'interopérabilité des données** et optimiser la collecte, la saisie et le nettoyage des informations ;
- **Mettre en commun des données** provenant de diverses sources tout en respectant les principes du règlement général sur la protection des données (RGPD);
- **Elaborer un standard de calcul qui fait référence** et qui favoriserait les synergies entre initiatives et donc la « robustesse » des indicateurs produits.

Le rôle des pouvoirs publics sera déterminant et fortement influencé par les options politiques prises (mise en place de législation spécifiques pour réguler les relations commerciales ou politique « du laisser-faire ») mais aussi par l'évolution du contexte futur des filières agricoles et les enjeux sociétaux.

Sans intervention ni soutien à des systèmes d'interopérabilité « publics », la privatisation des données ou « *datas* » (que certains comparent au pétrole du XXI^e siècle) pourraient prédominer à terme si les acteurs économiques font des arbitrages coût/bénéfices qui ne sont pas forcément en faveur du « collectif ».

ANALYSE TRANS- VERSALE

3. UN INDICATEUR POUR DE MULTIPLES OBJECTIFS

A l'origine, la mise en place des indicateurs de coûts de production était destinée à accompagner les agriculteurs dans la gestion de leur exploitation, en proposant des références économiques permettant de situer l'exploitation au sein d'un groupe et/ou au sein de la filière.

Progressivement, la question de l'utilisation de ces indicateurs par d'autres acteurs s'est posée dans le cadre des réflexions interprofessionnelles. Cette nouvelle orientation s'est affirmée alors que le partage de la valeur semblait de moins en moins favorable à l'échelon agricole et que la volatilité des prix renforçait le besoin d'indicateurs objectifs.

L'étude réalisée a permis de mettre en évidence que les coûts de production servent aujourd'hui de multiples causes, que l'on peut regrouper sous 4 grands objectifs :

<p>1 - OPTIQUE PERFORMANCES</p> <p>Eclairage des performances économiques relatives</p> <p><i>ex : équivalent des anciens "groupes de vulgarisation agricole", membres d'une OP...</i></p>	<p>2 - OPTIQUE AIDE À LA DÉCISION (SIMULATION D'IMPACT)</p> <p>Mesure de l'impact d'un choc externe</p> <p><i>ex: changement climatique, crise sanitaire, modification réglementaire d'importance</i></p>
<p>3 - OPTIQUE AIDE À LA DÉCISION (SIMULATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRODUCTIONS OU DE PRODUCTIONS DE NICHE)</p> <p><i>ex : les installations, les producteurs de SIQOs, Bio, filières émergentes...</i></p>	<p>4 - OPTIQUE POLITIQUE FILIÈRE</p> <p>Etablir sur des bases normalisées et consensuelles des indicateurs de coût à visée opérationnelle</p> <p><i>ex: actualisation de contrats commerciaux, comparaison internationale...</i></p>

L'analyse suivante détaille les différences d'approche selon le prisme de ces 4 types d'optiques.

3.1. OPTIQUE PERFORMANCES

Depuis de nombreuses années, les organismes en charge de l'accompagnement technique des agriculteurs (coopératives, organisations de producteurs, contrôle laitier ...) ont développé des suivis technico-économiques. Longtemps basés sur le suivi et l'analyse de la marge atelier (marge sur coût alimentaire, marge brute), ces organismes **s'appuient de plus en plus sur le calcul et l'analyse des coûts de production. En effet, il permet une représentation simple et facilement accessible des indicateurs économiques.**

Ainsi, **un des premiers objectifs de la mise en place d'indicateurs de coût de production est de permettre aux agriculteurs d'identifier des marges de progrès pour améliorer la compétitivité de leurs productions.** En pratique, cela passe par la comparaison des différents postes de charges et de produits d'une exploitation à des résultats de groupes ou à des références.

Les indicateurs calculés peuvent être utilisés comme **outils d'animation** : ils permettent aux exploitants de se comparer, d'échanger sur différentes problématiques et de discuter de solutions face à une difficulté rencontrée.

Par ailleurs, le déploiement sur le terrain de cet **indicateur synthétique** par les organismes de gestion et de conseil agricole permet également aux éleveurs de se réapproprier certains éléments de leur comptabilité et d'en faire un véritable **outil de gestion analytique de leurs résultats.**²

Plus récemment, des **outils de pilotage individuels** sont apparus pour accompagner les producteurs dans la gestion de leur exploitation. Grâce aux logiciels de type ERP (« *Entreprise Resource Planning* », aussi appelé Progiciel de Gestion Intégré) ou à des alternatives proposées par des start-up comme *Piloter sa ferme* ou *Ekylibre*, les agriculteurs peuvent désormais avoir une vision de leurs coûts de production individuels et piloter leurs marges. Pour l'instant, ce type de solution ne permet pas de comparaison intra-groupe ou inter-groupe.

² Coût de production des filières animales et végétales : méthodologie et éléments d'analyse, RMT Economie des filières animales, 2013

3.2. OPTIQUE AIDE A LA DECISION – SIMULATION D'IMPACT

Les **filières agricoles** sont de plus en plus exposées à des évolutions fortes de leur environnement en lien avec les réorientations importantes de la PAC, la suppression ou réduction des intrants, la préservation du bien-être animal, voire l'adaptation et l'atténuation de l'impact du changement climatique...

Afin d'accompagner les producteurs dans leurs prises de décisions, les organismes en charge de l'appui technique ou du développement ont recours à des simulations d'indicateurs de coûts de production. Cet objectif est de plus en plus recherché et on constate un nombre croissant d'initiatives sur ce sujet depuis quelques années (ex : IFV avec l'outil Viticoût qui simule l'impact de la réduction des produits phytosanitaires ...).

3.3. OPTIQUE AIDE A LA DECISION - SIMULATION EN VUE DE DEVELOPPER DE NOUVELLES PRODUCTIONS/ DEMARCHES (AU SEIN DE L'EXPLOITATION)

L'évolution des attentes sociétales et la recherche de valeur ajoutée par les agriculteurs se traduit par le développement de nouvelles filières (protéines végétales, PPAM...) et de filières de « qualité » (SIQO³ hors bio, bio...). Les références techniques et économiques, dont les coûts de production sont ainsi fortement recherchés par les structures en charge du développement agricole (Chambres d'Agriculture, associations bio ...) mais aussi par les partenaires bancaires pour **accompagner les projets d'installation ou de diversification**. L'objectif est alors de démontrer ou non la viabilité d'un atelier et de permettre aux agriculteurs de dimensionner leur projet (élaboration de business plan), voire de solliciter un appui bancaire. On retrouve par exemple plusieurs initiatives en filières porcine : BIOSIM (mise en place d'une méthodologie pour analyser les projets d'installation, de conversion ou d'adaptation en porc biologique, et fournir un package pour aider les techniciens lors des installations en bio en leur donnant des référentiels de coûts).

Ces informations sont d'autant plus recherchées que les filières sont émergentes et ont donc peu de recul. **Toutefois, le faible nombre d'acteurs engagés et la diversité des systèmes d'exploitation restreint la taille des échantillons et rend plus difficile la collecte des informations, ce qui explique le peu d'initiatives recensées à ce jour.** La « simulation » à partir d'hypothèses prend ici tout son sens et va souvent plus loin que le coût de production en intégrant les produits pour arriver à des marges.

3.4. OPTIQUE POLITIQUE

A l'issue des Etats Généraux de l'Alimentation, les plans de filières ont acté une volonté de montée en gamme de l'agriculture et de l'alimentation française. Dans son sillage, la loi Agriculture et Alimentation (EGALIM) ambitionne de modifier la logique de formation des prix des produits, de l'amont à l'aval, avec une meilleure prise en compte des coûts de production agricoles et de mieux répartir la valeur créée dans les filières en introduisant de nouvelles obligations et de nouveaux instruments basés sur la contractualisation. Elle réaffirme l'importance de la transparence des marchés, via la publication d'indicateurs par les

³ SIQO : Signe d'Identification de Qualité et d'Origine

interprofessions et via le renforcement de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

La loi EGALIM renverse la charge de proposition du contrat en permettant aux agriculteurs ou à leurs organisations de producteurs (OP) de rédiger la base du contrat. Elle impose la prise en compte d'indicateurs pertinents de coûts de production dans les modalités de détermination et de révision du prix dans les contrats. Elle charge aussi les organisations interprofessionnelles d'élaborer et de diffuser ces « indicateurs de référence » des coûts de production ainsi que des indicateurs de marché, afin d'assister le maillon production dans les négociations commerciales et la détermination du prix payé aux producteurs.

Ainsi, de nombreuses **interprofessions** animales comme végétales ont mis en place de tels indicateurs de coûts de production au cours des années 2018 et 2019. Toutefois, cela ne transparaît pas dans toutes les filières et certaines y voient un intérêt limité. Il s'agit notamment des filières où le **nombre d'intermédiaires est réduit** entre la production et la distribution (fruits et légumes, horticulture) ou lorsque les **prix du marché sont nettement supérieurs au prix de revient** (cas de certaines filières de niche par exemple). Dans ce cas, des indicateurs de coûts indirects (ex : prix des intrants) et/ou des indices peuvent être utilisés.

Par ailleurs, des industriels ou distributeurs essaient de valoriser des démarches contractuelles mettant en avant une « juste rémunération des producteurs ». Cette **utilisation reste encore très limitée** et se retrouve majoritairement dans les **démarches équitables** de type « Nord-Nord⁴ » (qui exigent de calculer et d'intégrer cet indicateur), ou dans des démarches tripartites comme chez Biolait (Le prix d'achat est construit de façon transparente et partagé avec les producteurs qui reçoivent tous le même).

3.5. DES OBJECTIFS QUI INFLUENCENT DIRECTEMENT LES MÉTHODES DE COLLECTE ET DE CALCUL

Selon les filières, leur organisation, leur historique et leur contexte actuel, les coûts de production élaborés serviront de manière plus ou moins importante ces différents objectifs.

Les **méthodes de collecte et de calcul** des coûts de production sont directement influencées par les objectifs recherchés.

	1 - Optique performances	2 - Optique aide à la décision (simulation d'impact)		3 - Optique aide à la décision (simulation nouvelles productions/ productions de niche)		4 - Optique politique filière
Qui est concerné	Individu /Groupes d'individus	Individu	Filière	Individu	Filière	Filière
Echelle géographique	Locale/Régionale voire nationale	Locale	Nationale	Locale	Nationale, voire régionale	Nationale, voire internationale
Type d'indicateur recherché	Coût intermédiaire Coût de production global		Coût de production global	Revenu Coût de production global	Marge unitaire Coût de production global	Coût de production global
Éléments de comparaison	/performance d'autres individus /année n-1	/situation actuelle			/performance d'autres ateliers /rentabilité des capitaux investis	/Valeur ajoutée des autres échelons de la filière /année n-1

⁴ https://www.commerceequitable.org/wp-content/uploads/assistant-edition/basic-etudefrance_rapport_complet.pdf

Méthode d'échantillonnage	Observation	Observation et simulation à partir d'hypothèses	Cas-types	Observation Cas-types	Cas-types Observation	Observation Cas-Types
Taille échantillon	+++	+	++	+	++	+++ /!\ robustesse de la méthode obligatoire / représentativité
Diffusion	Accès restreint (usage privé) Accès limité (diffusion payante)	Accès restreint (usage privé)	Accès public	Accès restreint (usage privé)	Accès public	Accès public

	1 - Optique performances	2 - Optique aide à la décision (simulation d'impact)	3 - Optique aide à la décision (simulation nouvelles productions/ productions de niche)	4 - Optique politique filière		
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> › GTE – GTTT-GT-DIRECT › Inosys IDELE › COUPROD › CDA59 (Obs PdT) › Optibio GC (FNAB) › CERFrance › Calculette PPAM › Logiciel CRM Symrise › Systeme (Instituts) › CRA PACA (F&L) › CERFrance (Observatoires des exploitations fruitières et légumières) 	<ul style="list-style-type: none"> › Viticoût › GTE – GTTT-GT-DIRECT › Systeme (instituts) › Fermotheque grandes cultures Arvalis 	<ul style="list-style-type: none"> › Approche ponctuelle des ITK (études) › CDA59 (Obs PdT) › CRA Centre Val de Loire (Référentiel Economique Vigneron) 	<ul style="list-style-type: none"> › Inosys IDELE › GTE – GTTT-GT-DIRECT › Systeme (Instituts) › Fermotheque grandes cultures Arvalis 	<ul style="list-style-type: none"> › Terres Inovia › FILEG › Chambres d'agriculture (refs pour installation d'ateliers)) › CDA59 (Obs PdT) › Inosys IDELE › GTE – GTTT-GT-DIRECT 	<ul style="list-style-type: none"> › CNIEL › Interbev › Inosys IDELE › OFPM › ITAVI › Démarches commerce équitable › CDA59 (Obs PdT) › Observatoire compétitivité BT Arvalis - Uni-grains
Place des SIQO, Bio, filières émergentes ?	<ul style="list-style-type: none"> › SIQO (filières de tailles importantes : appellations laitières) › Bio 			<ul style="list-style-type: none"> › Bio › Filières émergentes › CRA Occitanie (installation en maraîchage Bio) 	<ul style="list-style-type: none"> › (Bio) : CNIEL, ITAVI › (SIQO) : ITAVI › (Filières émergentes) : commerce équitable 	

3.6. DES USAGES EMERGENTS

Pour certains acteurs économiques, les coûts de production peuvent être également être produits pour des **contrats tripartites** ou pour des filières spécifiques. Certaines démarches sont relativement anciennes (~10 ans) alors que d'autres ont été mises en place suite à la Loi EGALIM ou dans le cadre de démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Dans la plupart des contrats qui tiennent compte du coût de production, le prix de reprise n'est presque jamais indexé à 100% sur le prix de revient. Selon les cas de figure, la variable « marché » pèse plus ou moins fort (de 50% à 20%) et permet de maintenir une connexion au marché.

La prise en compte du coût de production dans la rémunération des producteurs leur apporte une certaine stabilité et optimise les phases de négociation.

Toutefois, certaines limites sont évoquées :

- La nécessité de travailler sur des indicateurs représentatifs de la production contractualisée (les indicateurs nationaux sont souvent trop synthétiques) ;
- Le sujet éminemment polémique de la rémunération du travail de l'agriculteur : quel montant prendre en compte ? qu'est-ce qui est « juste » et « durable » pour les différentes parties ? pourquoi de telles différences entre filières ?
- Un changement « culturel » pour les producteurs comme pour les industriels qui prend du temps, car la contractualisation pour beaucoup de filières n'est pas du tout inscrite dans les usages ;
- Des difficultés à répercuter la valorisation jusqu'au distributeur final (selon le niveau de déconnexion au marché), ce qui restreint l'ampleur des initiatives.

4. DIFFERENTS ORGANISMES IMPLIQUES DANS LA COLLECTE ET LE CALCUL DES COÛTS DE PRODUCTION

Les fournisseurs d'indicateurs de coûts de production sont généralement ceux qui collectent les données nécessaires à leur élaboration. Il peut toutefois arriver que l'expertise d'une structure soit mobilisée pour calculer des coûts de production à partir de sources déjà collectées. L'IDELE élabore par exemple les indicateurs de coût de production du CNIEL à partir des données fournies par CERFRANCE, COGEDIS, le BTPL, France Conseil Elevage et le RICA.

Différents types de structures sont impliqués dans l'élaboration de références. Quelle que soit la filière, on retrouve généralement :

- **Les Instituts Techniques :**

Trois Instituts sont historiquement très impliqués sur ce sujet :

- l'institut de l'élevage **IDELE**, qui coordonne depuis les années 80 le dispositif **Ino-sys Réseau d'élevage** avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et les Chambres d'Agriculture (1400 exploitations suivies)
- l'institut de la filière porcine (**IFIP**), qui gère depuis les années 1970 les **GTE – GTTT** (Gestion Technico-Economique – Gestion Technique des Troupeaux de Truies), avec plus de 1600 exploitations suivies.
- **ARVALIS**, qui a mis en place depuis le début des années 90 son observatoire **Coût de production du blé tendre Arvalis/Unigrains** à partir des données CERFrance. Cet observatoire prend en compte les résultats comptables de plus de 4000 exploitations réparties sur 17 départements français. L'institut a également développé un outil « Systemer » permettant de calculer divers indicateurs technico-économiques et environnementaux dont le coût de production sur des systèmes de productions cultures végétales.

L'activité de production de références est plus réduite dans les autres Instituts Techniques, ce qui s'explique par l'organisation même de ces filières. L'institut technique de l'Aviculture (**ITAVI**) enquête une vingtaine d'OP en volailles de chair, une trentaine d'élevages de poules pondeuses, 150 élevages de palmipèdes et 100 élevages de lapins.

L'association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture. (**ASTREDHOR**) a récemment mis en place un Observatoire Technique et Economique avec une quinzaine d'entreprises horticoles mobilisées.

Certains instituts ne produisent pas de références. C'est le cas du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (**CTIFL**) qui met à jour des indices agrégés de suivis de coûts de production à partir des données RICA et INSEE (IPAMPA) et qui sont ensuite publiés par l'interprofession des fruits et légumes (Interfel) dans le cadre de la Loi EGALIM ; de l'institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (**ITEPMAI**) ou de l'institut française de la vigne et du vin (**IFV**) dont les actions sont très majoritairement techniques.

- **Les acteurs du développement** : Chambres d'agriculture, Associations de développement de l'agriculture biologique. Bien que constituées en réseau, il existe très peu de synergies entre les structures départementales ou régionales que ce soit en termes de collecte ou de méthode (sauf pour les filières herbivores, cf. INOSYS et utilisation logiciel COUPROD).
- **Les Organismes de Comptabilité-Gestion**, qui sont amenés à calculer et analyser différents indicateurs de résultat, que ce soit à l'échelle de l'atelier (marge brute) ou de l'exploitation (valeur ajoutée, EBE, résultat courant, résultat disponible...). Ces organismes ont également développé des approches de calcul de coût de production qu'ils réalisent ponctuellement (sur commande). Là aussi, on constate une **absence d'harmonisation des dispositifs entre les différents centres**. Cela peut s'expliquer par le fait que ces organismes ne sont pas spécialisés dans la captation des données « extra-comptables », ce qui réduit la capacité à poursuivre certains objectifs, dès lors que la prise en compte de données décrivant notamment le système de production global des exploitations, est quasi indispensable pour interpréter les résultats, notamment si l'on vise une comparaison des performances au sein d'un groupe d'exploitations.
- **Les démarches d'entreprises (privées, coopératives)**, qui peuvent avoir recours à ce type indicateur pour établir le prix d'achat payé au producteur. Dans certains cas, ces démarches peuvent être officialisées par une certification « commerce équitable » (ex : Filière PPAM avec le label Fair for life).
- De manière plus rare, certains **Groupements et organismes de défense et de gestion (ODG)** peuvent utiliser les données de leurs adhérents pour mettre au point des indicateurs internes. Cela a été observé en filière porcine (Label Rouge) pour des utilisations ponctuelles, ou en fruits et légumes (appellation d'origine protégée, AOP)⁵.
- Depuis la mise en place des Etats Généraux de l'Alimentation⁶, les **interprofessions** s'impliquent également dans l'élaboration de coûts de production (sans toutefois se charger

⁵ Pour la filière F&L, certaines AOP, notamment en Agriculture biologique effectuent des collectes de données auprès de leurs adhérents pour calculer des indicateurs de coûts de production. La collecte de données peut se faire en collaboration soit avec les chambres d'agriculture ou les Centres de gestion. Les résultats sont valorisés uniquement en interne auprès des adhérents. Dans le cadre de projet ou de convention, ils peuvent être mis à disposition sous certaines conditions.

⁶ France terre de lait, plan filière laitière, 12 décembre 2017 ; INTERBEV, plan de la filière viande bovine française, 14 décembre 2017 ; INTERBEV – France Brebis Laitière, plan de la filière ovine française, 14 décembre 2017 ; ANICAP – INTERBEV, plan de la filière caprine française.

de la collecte des données). Certaines filières ont ainsi inscrit dans leurs plans stratégiques le projet de définir et diffuser des indicateurs de prix de revient et de coût de production. C'est aujourd'hui chose faite pour le centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL) et l'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes (INTERBEV) qui, dans le cadre de leur tableau de bord, produisent et diffusent sur leur site des résultats de coût de production et de prix de revient pour les filières ovin viande et bovin lait.

- Plus récemment, des **éditeurs de logiciels « CRM » et des start-up** (ex : *Piloter sa ferme, Ekylibre...*) proposent des outils qui accompagnent l'agriculteur dans la gestion, l'organisation et l'optimisation de l'ensemble des tâches de son exploitation. Les coûts de production sont des indicateurs de suivi systématiquement proposés.
- Certaines données sont fournies par **l'INSEE** et **le RICA** et peuvent être utilisées dans le calcul d'indicateurs. Les données du RICA fournissent des informations sur le revenu des exploitations agricoles. Toutefois, il est difficile d'isoler les ateliers des autres productions de l'exploitation, même au sein des exploitations spécialisées.

5. LA COLLECTE DES DONNÉES : UNE PREMIÈRE ÉTAPE DÉCISIVE

5.1. UNE DIVERSITÉ DE DONNÉES COLLECTÉES

Les informations collectées (techniques, économiques et financières) proviennent dans la plupart des cas de **données individuelles** des agriculteurs. Une exception toutefois concerne la filière avicole, qui de par son organisation économique (contrat d'intégration fixant une valeur de reprise des produits à laquelle est soustraite une valeur des intrants : poussins, aliment) fait intervenir des données moyennes d'éleveurs provenant des Organisations de Producteurs.

Le calcul de coûts de production n'est généralement pas la première vocation de la collecte de données auprès des agriculteurs. Selon les structures impliquées et leurs compétences, **les informations recherchées seront donc différentes**. On peut ainsi distinguer les structures de type Centre de Gestion et Comptabilité, qui se concentrent sur les données financières et économiques, des structures de développement dont l'entrée est au départ « technico-économique », etc.

Le **périmètre de collecte** varie donc selon l'indicateur calculé et le type de structure : les **centres de comptabilité et de gestion** se positionnent généralement à **l'échelle de l'exploitation** (leur cœur de métier étant l'élaboration de documents comptables), ce qui est moins le cas des **autres organismes** qui vont plutôt raisonner à **l'échelle de l'atelier**. En effet, les données nécessaires au calcul d'une marge se limitent à l'atelier concerné : produits de l'atelier, aides couplées, charges opérationnelles directement liées à la production. Toutefois, **bien que le coût de production soit également un critère de mesure de la performance d'un atelier, son calcul implique de collecter des informations sur l'exploitation dans sa globalité : main-d'œuvre, surfaces, effectifs d'animaux, aides non couplées, charges de structure...**

Les données individuelles collectées chez les producteurs ne permettent pas à elles seules de calculer un coût de production complet.

Certaines données sont en effet difficiles à collecter ou à ramener « à l'atelier ». Il s'agit notamment :

- **Du temps de travail du chef d'exploitation** et de la main d'œuvre bénévole non salariée qui peut quelque fois être importante lors de pics de travail saisonnier sur certaines exploitations (travail des parents à la retraite, famille, entraide...);
- **Des données financières extra-comptables** (ex : rémunération du capital) ;
- **Des amortissements** pour certains équipements et bâtiments ;
- La **répartition par atelier de certaines consommations intermédiaires** comme l'eau ou l'énergie.

Il est par ailleurs très souvent nécessaire de recourir à d'autres sources d'information comme l'INSEE, le RICA, ou les centres de gestion et comptabilité (pour les données économiques et financières) pour compléter les informations non disponibles à l'échelle des exploitations.

5.2. MODALITE D'ECHANTILLONNAGE : DES ENJEUX DE REPRESENTATIVITE

5.2.1. TENIR COMPTE DE LA SEGMENTATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION

La collecte des données de terrain peut reposer sur des **règles d'échantillonnage** qui ciblent plus ou moins les exploitations, qui correspondent à des choix d'orientation des dispositifs (conseil, appui aux investissements... souvent historiques et à l'origine de la création des outils de collecte. A l'inverse, on peut rechercher (ou non) une représentativité des données collectées par rapport à un périmètre géographique, de sous-filière, de type d'éleveurs, etc.⁷ Un des moyens de s'abstraire de la contrainte de représentativité statistique est de raisonner sur des cas-type théorique.

Selon les dispositifs, les **tailles d'échantillons** peuvent être très variables :

- › Certains **dispositifs nationaux** ont des tailles d'échantillons de **plusieurs milliers d'individus** (Observatoire blé tendre Arvalis/Unigrains à partir des données CerFrance : ≈4000 exploitations, GTTT et GTE, Inosys Réseaux d'élevage, base de données COUPROD de l'IDELE avec 3200 élevages pour 5 filières) ...
- › Parmi les autres initiatives recensées, les **tailles d'échantillons sont plus réduites** et oscillent entre 20 et 30 individus. Cela concerne principalement les filières émergentes (bio, SIQO, légumineuses à graines) qui représentent encore peu d'agriculteurs, ou les filières pour lesquelles les références technico-économiques sont peu développées du fait

⁷ Coût de production des filières animales et végétales : méthodologie et éléments d'analyse, RMT Economie des filières animales, 2013

de leur organisation (fruits et légumes, viticulture, horticulture, PPAM ...) et qui disposent de faibles moyens financiers alloués à cette activité.

La taille des échantillons impacte directement la représentativité des références produites.

Sur les 10 dernières années, on assiste ainsi à une multiplication des cahiers des charges qui encadrent les modes de production (labels SIQO, démarches différenciantes...)

Cette hyper-segmentation complexifie le calcul de coûts de production car réduit le nombre d'agriculteurs impliqués dans les démarches et génère des difficultés d'organisation de la collecte d'information et de représentativité des échantillons. Le manque de robustesse des tailles d'échantillons pose un problème de représentativité des indicateurs calculés et est un des principaux freins techniques à l'élaboration de références pour ces filières émergentes, SIQOs dont bio (cf. partie freins). A titre d'illustration, le CNIEL n'a pas pu publier dans son tableau de bord en 2018 l'indicateur de coût de production pour le lait bio, compte tenu d'un échantillon trop restreint qui ne permettait pas d'embrasser la diversité des exploitations laitières certifiées biologiques.

TABLEAU DE BORD INDICATEURS – COÛT DE PRODUCTION

DEFINITION DES INDICATEURS

Le coût de production est égal à la somme des charges mobilisées par l'atelier lait.
Cet indicateur constitue un point de comparaison avec la somme des produits de l'atelier lait : lait, aides, ventes des petits veaux, des vaches de réforme, etc.

Le prix de revient est égal au coût de production de l'atelier lait auquel sont déduits le montant des aides et les autres produits affectés à l'atelier (ventes des petits veaux, des vaches de réforme, etc.).
Cet indicateur constitue un point de comparaison avec le prix réel du lait perçu par l'éleveur.

DONNÉES MOYENNES NATIONALES ANNUELLES SELON LE TYPE D'EXPLOITATION LAITIÈRES
(Observatoire CNIEL – traitement idéal à partir des données fournies par les centres de gestion et organismes de conseil en élevage)

Année	Conventionnel		Montagne		Biologique	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Coût de production*	485	489	607	620	nd	nd
Prix de revient du lait*	380	384	445	459	nd	nd

* nd = Compte tenu d'un échantillon trop restreint et de la diversité des exploitations biologiques, nous ne sommes pas en mesure de calculer des indicateurs nationaux 2018 robustes et représentatifs pour cette catégorie d'exploitations.

(RICA – traitement idéal, sous échantillon d'exploitations sans activité d'élevage autre que le lait de vache)

Année	Conventionnel		Montagne		Biologique	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Coût de production*	503	510	653	661	792	827
Prix de revient du lait*	380	394	452	461	539	563

* Incluant la prime en compte des charges supportées : rémunération des capitaux propres et des terres en propriété, rémunération de la main d'œuvre exploitant (à hauteur de 2 000€ par unité de main d'œuvre dédiée à l'atelier lait).

Utilisation de la méthode nationale de référence COUPROD

Tableau de bord des indicateurs coût de production du CNIEL pour l'année 2018

5.2.2. DE MULTIPLES ECHELLES GEOGRAPHIQUES

L'enjeu de la taille des échantillons est exacerbé par les échelles géographiques de production des références.

Les périmètres de collecte sont très dépendants de l'échelle d'action des organismes en charge de l'élaboration des références :

- **Nationale** : cet échelon concerne uniquement les références des Instituts techniques ou interprofessions nationales (CNIEL)
- **Régionale / Départementale** : les structures de développement (chambres d'agriculture, association bio), Centre de comptabilité Gestion, Groupement, ODG (pour les indications géographiques - IG)...
- **Local / Groupement** : Il s'agit des références qui peuvent être produites par les groupements ou coopératives, pour leur propre usage.

Le travail à une échelle nationale ou régionale peut permettre d'augmenter la taille des échantillons et donc de réduire les problématiques de représentativité. Toutefois on observe un **manque de coordination et de synergie des structures organisées en réseau départemental ou régional** (Chambre d'agriculture, CER France...). Les **méthodes de calcul sont également peu harmonisées, ce qui complexifie la mutualisation de la collecte.**

Par ailleurs, le périmètre « élargi », n'est pas toujours adéquat, notamment pour les productions très influencées par les conditions pédoclimatiques (ex : fruits et légumes, viticulture, PPAM...).

5.3. DES MOYENS DE COLLECTE A OPTIMISER

La collecte des données est un poste coûteux car il requiert une très grande quantité d'information sur des sujets très variés. Les données étant disséminées, il s'agit pour l'agriculteur de les réunir ou de les calculer (ex : année d'achat d'un équipement, rendement par production, temps passé sur les différentes activités ...). On estime le temps de collecte des informations nécessaires au calcul d'un coût de production pour une exploitation agricole à **une demi-journée de travail d'un technicien**, sans compter le temps passé par le producteur à réunir les données en amont. Les informations collectées doivent ensuite être saisies dans un logiciel (ex : COUPROD, Systerre) ou dans un fichier Excel puis être vérifiées et analysées.

L'automatisation de la collecte est plus ou moins présente selon les filières et les structures, mais il s'agit clairement d'un **point faible des dispositifs**.

On peut distinguer deux cas de figure :

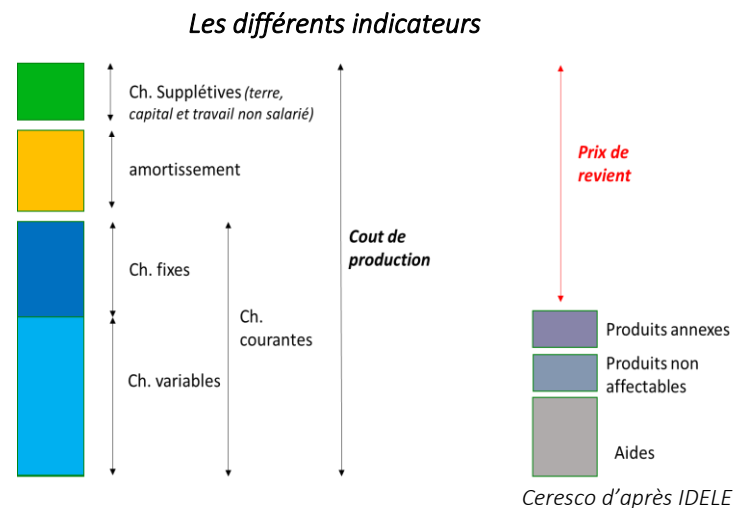
- **L'absence de toute automatisation** (collecte manuelle, enquêtes terrain) : cela concerne la plupart des initiatives de faible ampleur portées par les groupements, organismes de développement (chambres d'agriculture, associations bio), et une partie des instituts (Astredhor).
- **L'automatisation partielle** : elle porte surtout sur l'automatisation du transfert des données et leur « nettoyage » (cohérence, cas particuliers, absence de données...).
 - o Exemple de la filière porcine. En GTTT-GTE, la saisie des données se fait par les éleveurs (en GTTT) ou par les éleveurs et/ou leur technicien d'OP, qui disposent de certaines informations (en GTE). La transmission se fait par mail sous format VSI ou XML. L'IFIP gère les données brutes et se charge de la vérification. Celle-ci est partiellement automatisée avec un robot qui lance différentes tâches à la réception. Des procédures existent pour détecter d'éventuelles anomalies dans les enregistrements et écarter les résultats erronés.
 - o Les données comptables à destination des centres de gestion sont saisies dans des logiciels, la remontée se fait automatiquement lors des clôtures comptables. Dans le cas des CERFrance, il existe des EDI (Echange de Données Informatisées) entre agriculteur, comptable et banque.

Le déploiement des systèmes de gestion via des **logiciels de type ERP** (*Enterprise Resource Planning*) permet de rassembler l'ensemble des données collectées et évite ainsi les doubles saisies. Des start-ups comme *Piloter sa ferme* ou *Ekylibre*, ou le *Bureau de l'entrepreneur* (FDSEA 51) se sont également mises sur ce créneau et proposent différents indicateurs de pilotage aux agriculteurs, dont les coûts de production.

6. LE CALCUL DES COÛTS DE PRODUCTION

6.1. DIFFÉRENTS TYPES D'INDICATEURS (CP, MB,...)

De nombreux indicateurs peuvent être calculés pour rendre compte des résultats économiques d'un atelier de production (animal et/ou végétal). A l'échelle de l'exploitation, on retrouvera des indicateurs tels que la Valeur Ajoutée, l'EBE, le résultat disponible, le résultat courant, l'endettement, ou le fonds de roulement... Au niveau de l'atelier, la marge brute et ses composantes (produits de l'atelier, charges opérationnelles) ont longtemps été privilégiées. Mais depuis quelques années, le coût de production est de plus en plus mis en avant. Il est égal à la somme des charges engagées pour la production d'un produit, ramenée à la quantité produite. Il diffère du prix de revient qui mesure le prix vente nécessaire pour rémunérer la main-d'œuvre et les capitaux propres de l'atelier à un niveau déterminé, compte tenu du montant déjà couvert par ailleurs par les aides et les produits joints.



6.2. LES MÉTHODES DE CALCUL DES COÛTS DE PRODUCTION

6.2.1. UNE DIVERSITÉ DE MÉTHODES ET D'HYPOTHESES⁸

Cette partie du document reprend l'analyse effectuée par le RMT économie des filières animales qui avait réalisé un important travail de recensement des **différentes méthodes de calcul** : « Coût de production des filières animales et végétales : méthodologie et éléments d'analyse, RMT Economie des filières animales, 2013 ». Ce travail est toujours d'actualité encore en 2021. Le détail des méthodes a pu être approfondi dans les études de cas des monographies filières.

⁸ Une analyse plus précise des différentes méthodes de calcul a été produite en 2013 par le RMT Economie des filières animales : « Coût de production des filières animales et végétales : méthodologie et éléments d'analyse, RMT Economie des filières animales, 2013 »

Il n'existe à ce jour **aucun standard normalisé** du calcul de coût de production. On retrouve ainsi une **multitude de méthodes**, plus ou moins compatibles entre elles et, utilisant souvent les mêmes dénominations pour des résultats calculés de manières différentes. Le calcul du coût de production se fait relativement à un **produit**. La **définition du contour de l'atelier** (auto-renouvellement, intra-consommation, valorisation des « co-produits »...) et les hypothèses de **répartition des charges non directement affectables** impacteront donc fortement le résultat. Pour autant, l'absence de règles partagées entraîne de multiples cas de figure ce qui limite fortement la possibilité de comparaison (*cf. Tableau comparatif et focus associés*).

Le coût de production d'un produit est égal à la somme des charges engagées pour sa production, ramenée à la quantité produite (ou à une autre unité de production : ha, temps de travail...). On distingue trois **grands types de charges**⁸ :

- Les **charges courantes** de l'année (intrants, services...) qui sont les charges donnant lieu à des flux monétaires annuels et qui concernent le fonctionnement annuel de l'exploitation.
- Les **charges calculées** que sont les amortissements ou dépréciations du matériel des bâtiments et des installations, qui se réfèrent au **renouvellement des immobilisations**
- La **rémunération des facteurs de production**, propriétés des exploitants et mises à disposition de l'exploitation (terre, capital) ainsi que le travail non salarié, aussi appelés **charges supplétives**.

Selon les filières et les structures impliquées dans l'élaboration de coûts de production, toutes les charges ne sont pas intégrées dans le calcul. Les éléments les plus difficiles à appréhender se retrouvent dans : la **rémunération des facteurs de production**, les **charges non affectables**, ou les **amortissements**.

Les coûts de production « complets » ne sont pas présents dans toutes les filières et certains sont calculés sans les charges supplétive ou sans les charges non affectables (Ex : dispositif OTE d'ASTREDHOR, filière PPAM, ...).

Dans certains cas, les structures peuvent **simuler des charges à partir d'hypothèses** pour pallier au manque d'information afin d'obtenir des coûts complets (ex : rémunération du travail, degré d'investissement...).

La précision des méthodes est très dépendante de la ressource allouée à la production de références et donc aux compétences mobilisables et à la taille des échantillons.

Tableau comparatif des principales différences de méthodologies observées dans le calcul des coûts de production

Type de charge	Méthodes
Gestion de la diversification au sein des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> - Clé de répartition pour répartir les charges en fonction : <ul style="list-style-type: none"> o des surfaces, o du nombre d'animaux, o du Chiffre d'Affaires... - Prise en compte d'exploitations spécialisées uniquement (dont l'activité est >75% du CA)
Gestion de l'hétérogénéité entre exploitations	<ul style="list-style-type: none"> - Pondération - Typologie d'exploitations « homogènes »

Valorisation des cultures et/ou intrants intra-consommés	<ul style="list-style-type: none"> - Au prix de revient⁹ ou coût de production¹⁰ - Au coût d'opportunité (prix de cession)¹¹
Amortissements	<ul style="list-style-type: none"> - Amortissements comptables réels - Amortissements comptables, mais avec des hypothèses : investisseur récent ou en milieu d'amortissement - Amortissements techniques - Références CUMA ou APCA
Rémunération du travail non salarié	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèse SMIC : <ul style="list-style-type: none"> o 2 SMIC net * 1,3 (pour intégrer la MSA) o 1,5 SMIC o 1,5 SMIC net + charge ou 2 SMIC si pas d'info MSA - Prélèvements réels - Estimation du temps de travail * SMIC Horaire - Pas pris en compte - Prise en compte ou non de la MSA
Rémunération du foncier en propriété	<ul style="list-style-type: none"> - Pas pris en compte - Valeur fermage moyen - Références locales
Rémunération des capitaux propres	<ul style="list-style-type: none"> - Pas pris en compte - Taux livret A - 3,5%

Focus 1 : impact des différentes méthodes de calcul sur le contour de l'atelier

Le calcul du coût de production se fait relativement à un produit : en exploitation spécialisée tous les postes sont affectés par définition à la production unique, donc l'unité ne présente pas de problème. Mais lorsqu'il y a plusieurs ateliers (naissage – engraissement, veaux laitiers...) sur l'exploitation, ce qui est souvent le cas en France, la répartition de certaines charges, comme les charges structurelles, est plus difficile, voire très théorique.

Une fois défini le contour de l'atelier, il s'agit de répartir les charges et les produits entre ateliers pour en déduire l'affectation à l'atelier considéré.

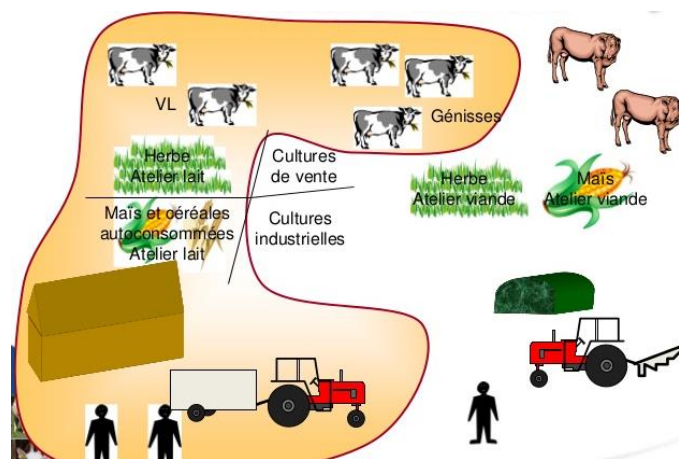


Illustration de la définition des contours d'un atelier laitier

Source : IDELE

⁹ Prix de revient : mesure le prix vente nécessaire pour rémunérer la main-d'œuvre et les capitaux propres de l'atelier à un niveau déterminé, compte tenu du montant déjà couvert par ailleurs par les aides et les produits joints.

¹⁰ Coût de production : est égal à la somme des charges engagées pour la production d'un produit, ramenée à la quantité produite (ou à une autre unité de production : ha, temps de travail...)

¹¹ Coût d'opportunité : prix auquel le produit aurait pu être vendu d'il n'avait pas été consommé au sein de l'exploitation

Différentes stratégies peuvent être adoptées :

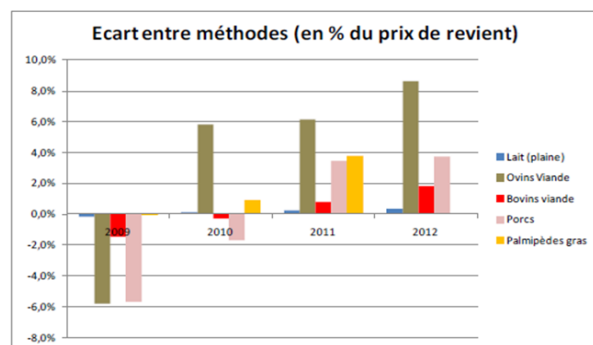
- › Clé de répartition pour répartir les charges en fonction :
 - des surfaces,
 - du nombre d'animaux,
 - du chiffre d'affaires...
- › Prise en compte d'exploitations spécialisées uniquement
- › Création de typologie à l'intérieur de l'échantillon enquêté ...

Focus 2 : Evaluation du coût des cultures de vente produites et consommées sur l'exploitation

Certaines cultures de vente cultivées dans des exploitations d'élevage sont utilisées pour nourrir les animaux de ces exploitations. Dans ce cas elles se substituent à des achats de l'exploitation

Deux méthodes principales sont appliquées et impactent le résultat du calcul :

- › Méthode 1 : au coût d'opportunité de vente de ces cultures (porcs, palmipèdes)
- › Méthode 2 : au prix de revient de ces cultures (ruminants)



Lecture du graphique : La méthode retenue pour l'évaluation du coût des céréales intra-consommées a un impact fort sur la variabilité du prix de revient en ovins viande, et moindre en bovins lait et bovins viande, entre les années 2009 et 2012 où le prix des céréales a fortement varié.

Ecart entre les deux méthodes de calcul du coût des cultures de vente consommées sur l'exploitation.

Source : RMT économie des productions animales

Focus 3 : Répartition des charges non affectées

Le calcul du coût de production en système d'exploitation mixte nécessite le recours à des règles de répartition des postes de charges et de produits non spécifiques à un atelier.

L'approche « coût de production » nécessite d'affecter des charges de structure et de calculer les charges supplétives par atelier en vue de rémunérer les facteurs de production (capital, travail et foncier). La répartition de ces dernières entre ateliers est particulièrement importante, certains de ces postes impactant significativement le coût de production, comme les frais de mécanisation en atelier herbivore.

5 méthodes d'affectation des charges entre ateliers ont été recensées par le RMT économie des filières animales :

- › Méthode 1 : Une affectation « manuelle », c'est l'utilisateur qui répartit les charges entre ateliers et quantifie le volume de main-d'œuvre (cela peut faire l'objet d'un échange avec l'exploitant).
- › Méthode 2 : Une approche qui privilégie, selon les postes, une répartition en proportion de la surface utilisée ou de la part de capital mobilisé. C'est l'approche décrite en 1996 par l'Institut de l'Élevage pour calculer le coût de production du taurillon.

- › Méthode 3 : Une approche économétrique reposant sur un modèle estimant les coefficients d'une matrice croisant les charges et les produits bruts. Cette méthode est mise en œuvre sur la base du RICA depuis le début des années 80. Elle a fait l'objet de différentes évolutions (Pollet et al., 1998).
- › Méthode 4 : Une répartition des charges basée sur un jeu de coefficients établis par unité physique
- › Méthode 5 : Sélection d'exploitations spécialisées (-> 100% des charges sont affectées)

	Avantages	Inconvénients
Méthode 1 : « Manuelle »	Prise en compte des spécificités de l'exploitation. Dialogue avec l'exploitant lui permettant de valider la démarche.	Nécessite un temps de collecte préalable au traitement des données. Avoir une très bonne connaissance de toutes les filières pour arbitrer sur tous les postes des systèmes mixtes.
Méthode 2 : « prorata surface / capital »	Critères relativement faciles à collecter sur l'exploitation même si la notion de capital oblige à disposer d'un bilan comptable.	Pas de prise en compte des spécificités des différentes filières et types de production.
Méthode 3 : « approche économétrique »	Procédure automatisable et pouvant être mise en œuvre dès la validation des données des exploitations.	Sensible à la volatilité des prix agricoles. Nécessite d'actualiser annuellement les coefficients pour les adapter à la nouvelle conjoncture, ce qui en limite son usage dans une optique de développement pluriannuel.
Méthode 4 : « jeu de coefficients basé sur des unités physiques »	Procédure automatisée et rapide, indépendante des évolutions de conjoncture	Nécessite de disposer d'une base de données précises en amont pour établir les coefficients.

Focus 4 : Amortissements

Toute utilisation de biens de production (matériels et/ou bâtiments) induit inéluctablement une dépréciation de par son obsolescence et/ou par son usure qui doit être prise en compte dans le calcul du coût de production d'un produit.

Deux méthodes principales sont utilisées :

Méthode 1 : Amortissements comptables :

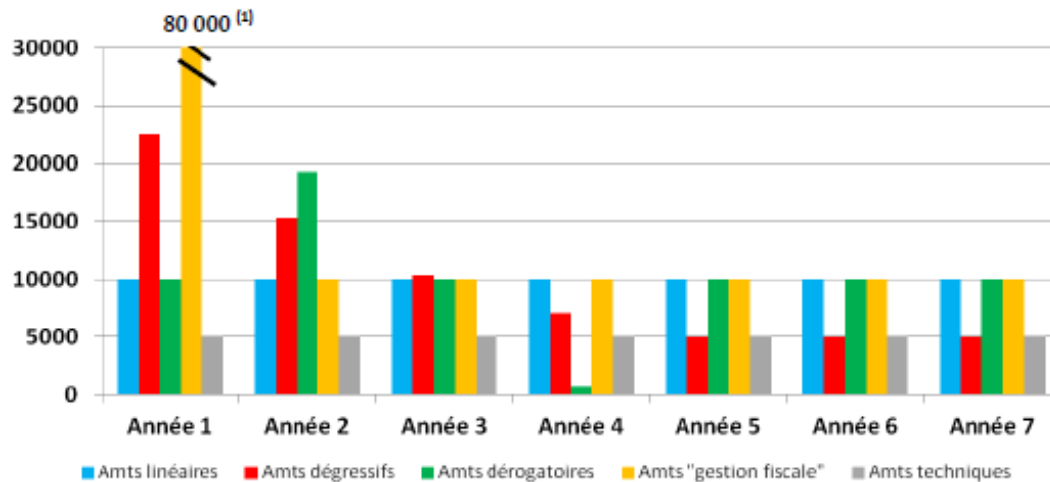
Cette méthode consiste à utiliser les amortissements provenant de la comptabilité des exploitations. Elle prend en compte la valeur d'achat du matériel (facture d'achat), la durée d'amortissement (choix agriculteur et/ou du comptable) et le type d'amortissement utilisé (linéaire, dégressif, dérogatoire).

Méthode 2 : Amortissements techniques :

Cette méthode calcule une dépréciation du matériel en fonction de sa durée d'obsolescence, de sa durée de vie technique et de son niveau d'utilisation annuel. Elle prend en compte la valeur d'achat du matériel et son prix de revente.

Comparaison des différentes méthodes de calcul des amortissements

Source : RMT économie des productions animales



Ce graphique nous permet de mettre en évidence plusieurs points :

- une forte variabilité du poste amortissements :
 - entre les approches amortissements comptables et amortissements techniques
 - entre les approches comptables entre elles
 - entre les années pour les amortissements dégressifs, gestion fiscale et dérogatoire, stables dans les autres cas.
- un impact important de la fiscalité et des choix comptables sur la valeur du poste amortissements pour une année donnée ; les valeurs d'amortissements peuvent avoir une échelle de 1 à 16 pour les extrêmes, pour une même année, pour un même bien et pour une même valeur investie.

Focus 5 : Prise en compte du travail de l'exploitant

Calculer un coût de production ne reposant que sur les charges d'exploitation ne permet pas de tenir compte de la rémunération du travail de l'exploitant (le travail des éventuels salariés est intégré dans les charges d'exploitation). Sans rémunération durable de son travail, l'exploitant ne peut pas pérenniser son activité et la viabilité de l'atelier de production est inexistante.

Calculer la rémunération du travail de l'exploitant agricole revient à multiplier un coût unitaire (€/ETP) par la productivité du travail (ETP/quantité produite).

L'estimation du « coût unitaire » est relativement standardisée entre les filières, et s'appuie sur une indexation du SMIC brut par ETP. En revanche, l'estimation de la productivité du travail repose sur des approches différentes (Temps déclaré/Temps normé) et est beaucoup plus complexe à appréhender.

6.2.2. CAS-TYPE ET CAS-CONCRET

On peut schématiquement distinguer deux méthodes de production de références :

- **Le calcul de coût de production principalement à partir de données individuelles « technico-économiques » d'exploitations ou d'ateliers existants.** On retrouve ici les **GTE/GTTT et analyses de groupes** réalisées par les acteurs du développement et les centres de gestion comptable. En plus des **informations techniques** (rendement, volumes commercialisés, temps de travail ...), des **données économiques et financières** sont récoltées et proviennent généralement des documents comptables des agriculteurs. Les coûts de production élaborés par les **centres de gestion et de comptabilité** peuvent également se retrouver dans cette catégorie car ils collectent des données individuelles. Les échantillons concernés sont de taille suffisante pour être représentatifs de l'activité concernée.
- **Le calcul de coût de production simulé à partir de fermes ou ateliers types.** Dans ce cas, le coût de production établi repose sur la sélection d'un **pool d'hypothèses de contexte**, notamment sur les niveaux de production, de performances techniques, de niveau de rémunération du travail, de situation de l'exploitation en termes de stade du cycle de vie, etc. Généralement, les informations servant à alimenter le modèle combinent expertise interne (technicien terrain) et données individuelles d'exploitants (factures...). Ce système est souvent mis en place pour pallier au manque de robustesse des échantillons enquêtés. On retrouve ici les références produites par dans le cadre des **Réseaux de ferme de référence ou INOSYS**. Ces modélisations ne cherchent pas une représentativité (souvent il s'agit d'exploitations qui ont de bons résultats), mais plutôt à mesurer l'impact d'inducteurs de modifications des coûts de production sur le résultat.

La modélisation permet également de simuler des charges supplémentaires. C'est notamment le cas de l'initiative récente (2020) du Référentiel Economique du Vigneron en Centre Val de Loire qui a intégré la notion de « **création de valeur** » permettant de prendre en compte la capacité financière du producteur à faire évoluer son système pour **résister aux aléas**.

La frontière entre ces deux catégories est perméable puisqu'il est assez fréquent qu'une partie des données soit recalculées à partir d'hypothèses dans un souci d'harmonisation (ex : niveau d'amortissement) ou pour compléter certaines données manquantes (ex : charges supplétives).

6.2.3. UN MANQUE D'HARMONISATION ET DE COORDINATION DES RESEAUX EXISTANTS QUI CONTRIBUE AU FOISONNEMENT DES METHODES

Le manque de synergie entre les différents réseaux (CER France, groupements de producteurs, chambres d'agriculture...) réduit les tailles d'échantillon (problème de représentativité), et favorise le **foisonnement des méthodes de calcul**.

C'est par exemple le cas des Référentiel Economique du Vigneron® déployés dans plusieurs bassins viticoles par les Chambres d'agriculture qui ont chacune mis au point une méthode de calcul et de collecte des données. Toutefois, depuis 2020, un travail de rapprochement est en cours entre le référentiel de Gironde et celui du Centre Val de Loire.

La **gestion décentralisée** des Centres de gestion comptable, mais également des chambres d'agriculture ou des réseaux bio **limite également l'harmonisation des pratiques**. Les seules initiatives de mise en commun se font dans le cadre de sollicitations nationales sur des sujets ponctuels (ex : CER France et coût de la plantation en viticulture, APCA et réseau INOSYS...).

Finalement, les Instituts Techniques sont les principaux référents des méthodologies en France, du fait de leur dimension nationale et de l'expertise métier développée.

Exemple de la filière ruminant : une méthode qui fait référence

En 2015, l'IDELE a développé le **logiciel CouProd** pour **vulgariser une méthode nationale de calcul du coût de production** des ateliers herbivores mise au point en 2010, dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

Issue d'un consensus entre les différentes filières (bovins lait et viande, ovins lait et viande et caprins), cette méthode est aujourd'hui à la disposition des organismes qui souhaitent développer une prestation de conseil individuel ou en groupe sur le coût de production en filières bovins lait et viande, ovins lait et viande et caprins.

Le logiciel CouProd s'est ainsi substitué aux différents outils Excel mis en place dans chaque filière et gère un système d'information qui s'appuie sur **une base centrale**, une **application informatique** locale et une **fonction web** intranet.

Il se renseigne à partir d'une **saisie** ou d'une **importation des données** techniques et économiques en lien avec les principaux outils d'appui technico-économiques des filières. CouProd a été conçu pour faciliter l'interopérabilité avec d'autres systèmes d'information (plus de 98% des données sont importables dans le logiciel).

Le calcul repose sur l'usage d'un jeu de coefficients nationaux pour répartir les charges de structures entre les ateliers. Il fournit ainsi une vision complète de l'efficacité de chaque atelier y compris des cultures.

Les données collectées avec l'outil CouProd sont automatiquement centralisées dans une base nationale, gérée par l'Institut de l'Élevage. La valorisation par l'organisme qui a collecté l'information est possible, dès lors que l'éleveur a donné son consentement. Sous réserve de l'accord de l'éleveur et de l'organisme, une valorisation est également possible à l'échelle régionale, voire nationale.

Le calcul des coûts est aujourd'hui intégré dans les applications DIAPASON utilisées par les Chambres d'Agriculture pour les suivis INOSYS Réseaux d'élevage et CouProd est utilisé par les organismes d'appui technique (CIVAM, Chambres d'Agriculture...). La méthode a par ailleurs été retenue par le CNIEL et INTERBEV pour le calcul des indicateurs filière. INTERBEV a même inscrit cette méthodologie dans un accord interprofessionnel¹².

¹² <https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2019/06/accord-interprofessionnel-methodologie-indicateurs-signe.pdf>

Par ailleurs, une attention particulière a été portée sur les **éditions qui se veulent pédagogiques et compréhensibles**. Une option Web permet d’animer des formations avec des éleveurs ou pour former des étudiants. En utilisant l’application CouProd-Web dans le cadre d’un groupe, les agriculteurs deviennent autonomes pour calculer leurs coûts de production. Ils s’approprient la méthode en traitant leurs chiffres. Le conseiller peut alors se consacrer à l’analyse des résultats et préparer la restitution avec le groupe d’éleveurs. C’est un moment propice aux échanges entre pairs.

Après plus de 5 ans d’existence, CouProd a démontré sa valeur ajoutée et fait référence dans les filières Ruminants : autour de 3 200 données d’élevages ont été saisies entre 2017 et 2018, principalement sur les filières Bovins. Cela s’explique par : une méthode partagée et reconnue, une collecte optimisée (interopérabilité...), un usage des données « multi-échelle » (individuel → national), des supports de formation et des livrables pédagogiques...

Autres initiatives d’intérêt recensées

Le détail des initiatives est présenté dans les monographies de filières :

Filière	Structure	Explications
Ruminant	Synergie Sud-Est de CerFrance	<ul style="list-style-type: none"> › Mutualisation de la collecte et des méthodes à l’échelle régionale + départements limitrophes › Coûts de production selon le mode de valorisation (bio, IGP Tomme-Emmental-Raclette, AOP Reblochon, AOP Comté)
Ruminant	COUPROD/DIAPASON	<ul style="list-style-type: none"> › Harmonisation méthode › Centralisation des données
Ruminant	CNIEL	<ul style="list-style-type: none"> › Centralisation de données à partir de différentes sources › Elaboration d’un indicateur public
Porc	BIOSIM	<ul style="list-style-type: none"> › Fournir des référentiels de coûts aux techniciens pour les installations
Grandes cultures	CerFrance Centre Alliance	<ul style="list-style-type: none"> › Une méthode à développer au niveau national pour réaliser un coût de production normé qui permettrait d’avoir des échantillons de taille conséquente avec une collecte de données bien informatisée. Il s’agira pour cela de lever le problème d’harmonisation des méthodes et de collecte et de calcul des données entre les différents centres de gestion.

7. DIFFUSION DES INDICATEURS

Malgré les ambitions affichées de la Loi EGALIM, la **diffusion publique** à grande échelle des informations relatives aux coûts de production est de plus en plus remise en cause et peut même dissuader certaines OP d’apporter leurs données (exemple de la filière porc : les références globales issues des données de GTE-GTTT ne sont plus diffusées depuis 2016).

Les indicateurs produits par les Instituts sont diffusés régulièrement sous forme de synthèse mise en ligne sur leurs sites ou celui des Interprofessions et sur celui de FranceAgriMer (financeur des

dispositifs). Par exemple, l'Ifip diffuse des indicateurs (MB et prix de l'aliment) ; et INAPORC diffuse mensuellement les « indicateurs de la filière porcine » (dont coût de production) qui ont été mis en place suite à la loi EGALIM.

Annuellement, l'IFIP communique à l'OFPM et donc FAM un coût de production, égale à la moyenne 12 mois de l'indicateur diffusé par INAPORC.

Les indicateurs produits par les organismes de comptabilité-gestion sont quant à eux privés et leur diffusion est généralement limitée aux clients de l'organisme et aux collaborateurs qui réalisent le conseil auprès des éleveurs. Ces résultats peuvent également être diffusés à des tiers, le plus souvent de façon payante.

Les freins à la diffusion sont plus ou moins forts selon l'usage qui est fait des indicateurs (appui technique ou négociations commerciales...).

Diffusion gratuite	Diffusion payante	Usage interne
<ul style="list-style-type: none"> - Instituts techniques - Chambres d'agricultures - Associations bio - Certaines interprofessions (CNIEL, INTERBEV pour les ruminants, INAPORC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Centres de gestion et comptabilité - Chambres d'agricultures - Instituts techniques pour certains indicateurs (ex : Marge Brute IFIP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupements de producteurs - ODG / AOP ... - Coop/ OP - Certaines interprofessions

Des contournements ont pu être observés pour permettre une diffusion d'information : diffusion en indice, utilisation de plusieurs sources pour construire un Coût de Production « type » (ex : ITAVI, référentiel vigneron...), diffusion d'indicateurs qui soient moins directement comparables avec le prix de vente (Marge Brute, coût aliment, EBE...), élaboration de calechettes individuelles (outil développé par Agribio 04 pour les PPAM), logiciel CRM...

8. LES FREINS A LA MISE EN PLACE DES INDICATEURS

La production d'indicateurs de coût de production est de plus en plus recherchée du fait de ses nombreux usages. Les exigences de fiabilité et de fraîcheur sont par ailleurs de plus en plus importantes et rendent complexes la production de ces références.

Plusieurs **freins** ont été recensés dans le cadre de l'étude et sont décrits par la suite.

8.1. FREINS TECHNIQUES

8.1.1. TAILLE DES ÉCHANTILLONS ET REPRESENTATIVITE

La collecte des données de terrain repose sur des règles d'échantillonnage qui ciblent plus ou moins les exploitations, qui correspondent à des choix d'orientation des dispositifs, souvent historiques et à l'origine de la création des outils de collecte. A l'inverse, on peut rechercher (ou non) une représentativité des données collectées par rapport à un périmètre géographique, de sous-filière, de type d'éleveurs, etc.

L'hyper-segmentation en cours dans les filières réduit le nombre d'agriculteurs impliqués dans les démarches et génère des difficultés d'organisation de la collecte d'information et de représentativité des échantillons.

La taille des échantillons est un de premier frein technique dans les filières de faible ampleur (Bio, SIQO, émergentes).

Le défi est alors de susciter un intérêt collectif qui repose sur des engagements individuels.

8.1.2. L'ACCESSION, LE TEMPS DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DONNÉES

La **collecte des données est un poste très coûteux** car elle requiert une quantité conséquente d'informations sur des sujets très variés (approche technique, économique et comptable). En l'absence d'automatisation, il faut environ une demi-journée de collecte par exploitation pour les infos économiques et techniques, les frais et temps de déplacement auquel s'ajoute le temps de nettoyage des données.

Ce temps de collecte peut être dissuasif en premier lieu pour les agriculteurs, mais également pour les structures qui s'intéressent à mettre en place des références car cela mobilise des moyens humains et financiers importants.

Par ailleurs, dans le cas d'initiatives cherchant à optimiser la collecte de données (interopérabilité, multi-usage des données...), les structures sont confrontées au **droit d'accès aux données individuelles** – droit de communiquer sur ces données (RGPD).

8.1.3. L'ABSENCE DE STANDARDISATION DES MÉTHODES DE CALCUL

L'un des principaux intérêts d'un coût de production est la comparaison entre exploitations ou entre groupes d'exploitations. Cela nécessite d'avoir établi les résultats avec les **mêmes bases de calcul** et une bonne connaissance des systèmes d'exploitation concernés pour appliquer des coefficients de répartition des charges et des produits adéquats et pouvoir identifier les facteurs explicatifs des différences.

Toutefois, le calcul d'un coût de production soulève de nombreux problèmes. Pour chaque cas, des arbitrages, plus ou moins pertinents, existent, mais bien souvent il en existe plusieurs de même niveau (ex : prix de cession internes entre deux ateliers selon un prix de revient ou un coût d'opportunité ?). C'est pour cette raison qu'on trouve une **multitude de méthodes**, plus ou

moins compatibles entre elles et, utilisant souvent les mêmes dénominations pour des résultats calculés de manières différentes.¹³

Par ailleurs, le manque d'harmonisation et de coordination des réseaux existants contribue au foisonnement des méthodes, même au sein d'organismes en réseaux. Les hypothèses de calcul varient ainsi selon les optiques des coûts de production et les moyens alloués à la production de références (taille des échantillons, compétences mobilisables, exhaustivité des données collectées). Selon les cas, cette hétérogénéité peut limiter l'utilisation des indicateurs produits.

8.1.4. UN INTERET LIMITE DANS LE CADRE D'EXPLOITATIONS DIVERSIFIEES

L'intérêt de raisonner « atelier », voire « espèce » peut être interrogé dans le cadre des fermes diversifiées. **Les impacts des autres ateliers sur le coût de production du produit ciblé** de cet atelier sont parfois difficilement chiffrables. Par exemple, dans des fermes d'élevage avec des céréales, il peut être rentable d'augmenter le chargement, même avec une hausse du coût de production de cet élevage, si cela permet de dégager des surfaces de culture de vente assurant de bonnes marges brutes (selon le cours des productions végétales). A l'inverse, un élevage « marginal » peut être rentable même avec des coûts de production élevés si le calcul lui affecte des charges qui de toute façon seraient engagées même sans cet élevage (exemple des petites troupes ovines associées à des ateliers bovins).¹⁴

Cette limite peut également être étendue aux filières comportant des exploitations avec des ateliers très diversifiés (maraîchage, horticulture, PPAM...).

8.2. FREINS POLITIQUES / FILIERES

Au-delà des freins techniques à la diffusion des données et indicateurs, des considérations politiques limitent leur développement, en conventionnel et plus encore en SIQO.

8.2.1. POUVOIR DE MISE EN MARCHÉ / NEGOCIATIONS COMMERCIALES

Les représentants des producteurs sont assez rétifs à publier un coût de production en valeur absolue car ils estiment que le partage de cette information, sans réciprocité de la part des transformateurs ou distributeur, diminue leur capacité de négociation commerciale.

Plusieurs cas de figures peuvent accentuer cette prudence :

¹³ Extrait du rapport produit par le RMT Economie des filières animales : « Coût de production des filières animales et végétales : méthodologie et éléments d'analyse, RMT Economie des filières animales, 2013 »

¹⁴ Coût de production des filières animales et végétales : méthodologie et éléments d'analyse, RMT Economie des filières animales, 2013

- **Cas des filières avec peu/pas d'intermédiaires entre la production et la distribution (fruits et légumes ou en horticulture)** et pour lesquelles le lien entre coût de production et prix de vente final est très proche et donc stratégique dans le cadre des négociations commerciales.
- **Cas des stratégies de différenciation de l'offre qui se sont renforcées ces dernières années pour répondre à la demande des marchés mais aussi dans une optique de recherche de valeur ajoutée par les producteurs.** Dans ce cadre, publier un coût de production peut sembler contreproductif, la stratégie étant plutôt de négocier la plus-value la plus haute possible.
- **Méconnaissance par l'aval du fonctionnement économique des exploitations agricoles.** Une entreprise agricole est souvent la somme de plusieurs ateliers qui ne sont pas tous conduits dans une recherche de compétitivité. Certains peuvent par exemple être indispensables pour des raisons agronomiques. Le coût de production n'est donc pas toujours corrélé à la performance économique globale de l'exploitation.
- **L'absence de réciprocité amont/aval sur le partage d'informations** relatives aux coûts de production.

8.2.2. CONCURRENCE ACCRUE ENTRE GROUPEMENTS

La concurrence entre les OP et la possible utilisation des données par l'aval lors des négociations peuvent empêcher l'élan collectif visant à partager les connaissances des producteurs. Selon la dynamique de consolidation du secteur, les différentes OP sont dans des stratégies de différenciation (organisation, débouchés, modes de production, types de produits...) et voient de moins en moins la pertinence de mettre en commun leurs données technico-économiques.

8.3. LES FREINS SPECIFIQUES AUX SIQO

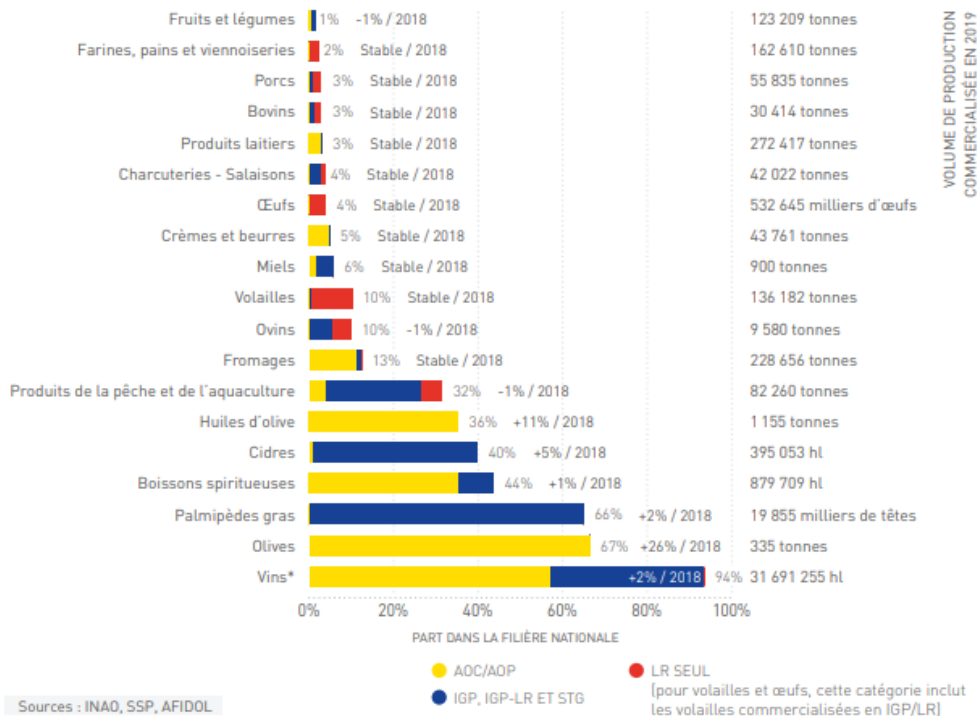
Aujourd'hui, les filières SIQO dont bio qui disposent de coût de production sont celles qui ont un poids important, et donc un nombre d'agriculteurs conséquent. On retrouve ainsi la filière avicole (volailles et œufs), et certaines productions fromagères (Comté, Beaufort ...).

Plusieurs freins ont été recensés à la mise en place de coûts de production SIQO (hors bio) et bio :

- La **taille des échantillons** est le premier frein, surtout pour les productions bio qui accueillent une diversité de systèmes de production et sont disséminées sur tout le territoire et donc impliquent de multiples structures
- **Pour les productions sous SIQO (IG), le nombre d'entreprises susceptibles d'entrer dans un échantillon est limité par définition (périmètre géographique, rendement, volumes de production dans certains cas...),** mais les pratiques sont assez homogènes car très encadrées par les cahiers des charges. Le frein résidera plutôt dans le **nombre réduit d'OP ou coopératives impliquées dans l'ODG.** En fruits et légumes par exemple, certains ODG ne sont composés que d'une ou deux structures commerciales. **Le coût de production peut donc être perçu comme une information trop stratégique à partager.**

- Risque pour l'ensemble des productions « de qualité », d'un **manque de mobilisation des acteurs** qui estiment ne pas avoir besoin de références car leur produit est bien valorisé.

Importance des filières SIQOs hors bio selon les types de production (INAO 2019)



9. LEVIERS ET STRATEGIES DE CONTOURNEMENT

9.1. SUSCITER L'INTERET POUR COLLECTER PLUS DE DONNEES

La collecte de davantage de données pourrait résoudre le problème de la représentativité des échantillons. Cela passe par l'incitation des agriculteurs à participer aux dispositifs car la question des arbitrages de temps induit un besoin de plus en plus important de « retour sur investissement ».

Plusieurs stratégies sont développées dans ce sens et doivent être plus largement déployées :

- Conseil technico-économique individuel, formations des éleveurs et des techniciens (ex : CouProd de l'IDELE),
- Diversification des services d'évaluation / aide à la décision avec des outils multi-fonctions orientés utilisateurs (agriculteurs). (ex : Plateforme GTE de l'IFIP qui proposent une approche combinant références économiques, réduction antibiotiques, protection environnement, bien-être animal...).

9.2. FAVORISER L'INTEROPERABILITE DES DONNEES

Des systèmes existent ou se créent pour permettre d'interconnecter les données entre plusieurs utilisateurs ou plusieurs services. Ils facilitent les échanges et **évitent la double voire triple saisie des informations.**

On peut citer par exemple :

- Le logiciel BIG Farm Net de Big Dutchman qui offre un seul et même logiciel pour remplir et analyser toutes les données de l'élevage, avec un contrôle à distance de l'éleveur.
- Le projet Porlink, à l'IFIP, qui vise à créer une plateforme de l'ensemble des données de l'élevage pour favoriser l'interopérabilité des données. La circulation des informations entre équipements, logiciels de gestion, fournisseurs, OP sera facilitée.

Pour faciliter l'accès et l'usage des données agricoles API-AGRO a lancé la **plate-forme "Agdatahub"** en 2019. Cette structure, portée par l'ACTA, l'APCA, la FNSEA, Geves et une vingtaine de structures privées a pour objectif de mutualiser toutes les données agricoles (techniques et économiques) au sein d'une même infrastructure afin d'en faciliter l'échange grâce une standardisation du format des données.

Agdatahub n'intervient toutefois pas dans la collecte ni dans l'exploitation des données mais sur les « connecteurs » permettant le transfert des informations. Une offre de service sur le consentement des agriculteurs à fournir leurs données est en cours de réalisation (projet *Multipass* : routeur de consentement).

Ce projet serait intéressant à suivre dans le cadre de l'élaboration de références de coûts de production car il permet de sécuriser techniquement et contractuellement les échanges (en favorisant la confiance entre l'ensemble des parties prenantes) et de faciliter la mise en relation entre fournisseurs (de données ou d'indicateurs) et utilisateurs (différents maillons des filières agricoles).

9.3. MISE EN COMMUN DES DONNEES PROVENANT DE PLUSIEURS SOURCES

La taille des échantillons peut limiter la production de références qui ne seraient pas représentatives des réalités du terrain. La mobilisation de données issues d'autres sources permet de corriger en partie le problème.

Dans le cadre de l'élaboration de son tableau de bord d'indicateurs économiques, inscrit dans son plan de filière, le CNIEL a par exemple mis en place un observatoire associant des centres de gestion et des organismes de conseil en élevage qui fournissent des données et l'Institut de l'Élevage qui les traite. La méthodologie de calcul des indicateurs a été validée par la Commission européenne, autorisant le CNIEL à les publier dans son tableau de bord comme cadre de référence pour les négociations commerciales.

Trois sources sont ainsi mobilisées :

- Données comptables individuelles.
- Données individuelles d'élevages suivis par les organismes de conseil aux éleveurs et enregistrées avec l'outil COUPROD développé par l'Institut de l'Élevage.
- Données agrégées concernant des groupes d'exploitations répondant à différents besoins typologiques (plaine/montagne¹⁵, conventionnel/bio) et dimension de cheptel (nombre de vaches laitières).

Les données centralisées concernent près de 2 500 élevages et leur remontée se fait de façon anonyme, en respectant les principes du RGPD.

9.4. ELABORATION D'UN STANDARD DE CALCUL QUI FAIT RÉFÉRENCE

L'élaboration d'un standard de référence permettant d'harmoniser les méthodes de calcul des coûts de production pourrait permettre de favoriser les synergies entre les initiatives et donc de renforcer la « robustesse » des indicateurs produits. Le RICA européen offre une démonstration de l'intérêt d'une méthodologie commune pour permettre des comparaisons intra-européennes.

Quelques initiatives ont pu être déployées dans ce sens en France comme CouProd de l'IDELE, ou le projet de mise en place d'un réseau national autour des références avicoles (conseil/R&D) pour une approche harmonisée des indicateurs. Le CER France Bretagne travaille également à l'harmonisation des méthodes entre filières et départements. Mais cela reste **des initiatives isolées et non coordonnées**.

Ce n'est pas le cas du Québec, qui a choisi une stratégie de centralisation avec le CECPA : Centre d'Étude sur les Coûts de Production en Agriculture. Cet Organisme à but non lucratif, dont le Conseil d'Administration est composé du gouvernement, de la Financière agricole, et de l'association des producteurs a été créé en 2002 dans le but d'élaborer des références de coûts de production pour 17 produits. Les coûts de production calculés servent plusieurs optiques :

- Le fonctionnement du programme ASRA « Assurance Stabilisation des Revenus Agricoles » : l'ASRA est le programme de soutien à l'agriculture le plus important au Québec qui a versé en 2009 près d'un milliard de dollars de compensation) ;
- Négociation de prix et comparaison de performances pour les producteurs et OP ;
- La production de références de Coûts de production (CP) qui n'existent pas pour certaines filières (notamment les petites filières à ce jour), à des fins pédagogiques.

¹⁵ Plaine = zones non défavorisées ou défavorisées simples ; Montagne = piémont, montagne et haute-montagne.

10. MISE EN PERSPECTIVE

10.1. DES USAGES EMERGENTS POUR LES INDICATEURS DE COÛTS DE PRODUCTION

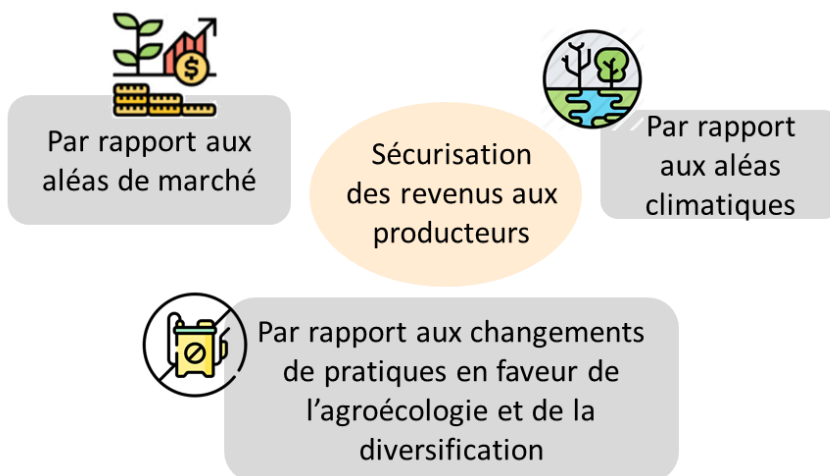
Derrière des apparences simple et accessible, l'indicateur de coût de production cache une vraie complexité, avec une diversité de méthodes, et sert de multiples optiques (compétitivité, simulation d'impact, références en vue d'installation, politique...).

Plusieurs limites « techniques » et « politiques » à sa mise en place sont partagées par l'ensemble des filières agricoles :

- **Taille des échantillons, automatisation de la collecte**, qui conditionnent le **coût** des dispositifs et leur **représentativité** ;
- **Contour de l'atelier** dans le cadre des exploitations diversifiées (approche systémique vs produit) ;
- **Absence d'harmonisation des méthodes**, ce qui limite les synergies et les comparaisons ;
- **Concurrence entre opérateurs et déstabilisation du pouvoir de négociation** en cas d'absence de réciprocité sur le partage d'information relative aux coûts de production entre les deux maillons entrant en négociation commerciale.

Les nouveaux usages qui apparaissent soulignent **l'intérêt croissant pour cet indicateur**, et la nécessité d'en maîtriser les contours. En effet, **deux enjeux montent en puissance et impliquent une « mutualisation du risque » afin de :**

- **Sécuriser les volumes** de production en pérennisant les exploitations des filières émergentes ou en phase de décapitalisation ;
- **Accélérer les changements de pratiques** pour répondre aux enjeux sociétaux, climatiques et économiques.



Cette « mutualisation du risque » implique la mise en place d'indicateurs de mesure de Coûts de production et de l'ingénierie induite (méthode, collecte...). *Un point de vigilance toutefois sur la possibilité à moyen / long terme, le regroupement d'informations microéconomiques pour «*

« négocier » ensemble par exemple dans le cadre de démarche de contractualisation ne tombent pas sous le joug des règles de concurrence et notamment de l'entente. Ce problème n'est actuellement abordé que par les ententes sur les prix, mais pourrait évoluer dans le futur.

10.2. QUELS SCÉNARIOS POUR LE FUTUR ?

Dans une perspective où le principal déterminant sera **la facilité d'accès ou non à l'information**, plusieurs scénarios peuvent être envisagés à moyen terme :

Scénario 1 : Privatisation des démarches et individualisation des CP

Objectif : être au plus près des réalités de chaque situation, avec :

- Des agriculteurs qui partagent sous condition, voire vendent leurs données (techniques et comptables), et qui sont intéressés pour les racheter sous une forme consolidée permettant par exemple des comparaisons entre pairs.
- Une utilisation massive d'outils de pilotage intégrés (économiques/financiers et technique/Outils d'Aide à la Décision OAD) de type ERP¹⁶.
- Une marginalisation des Instituts Techniques dont le rôle se limite à celui « d'experts technologues ».

Intérêts :

- Des outils 100% orientés utilisateur, avec des calculs individualisés ;
- Des collectes de données automatisées ;
- Une facilité de transmissions de données entre opérateurs du fait du caractère privé de la démarche ;
- La possibilité de construire des outils de simulation efficaces et au plus près des réalités de terrain.

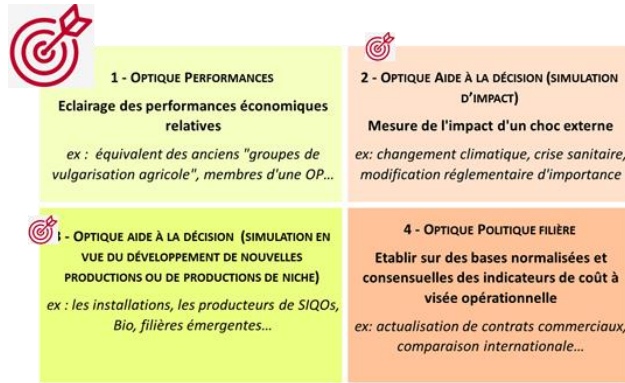
Limites :

- Privatisation des données : remise en cause d'équilibres et de consentements tacites ;
- Dans un monde dominé par des structures de progiciels privés, quasi-suppression de données de références d'ordre public ;
- Possible accroissement de l'inégalité d'accès à l'information et à un meilleur pilotage (coût d'accès prohibitif pour les plus petites structures ou celles qui en auraient le plus besoin).

¹⁶ ERP : Enterprise Resources Planning. En français par Progiciel de Gestion Intégré (PGI)

Optique recherchée :

- Optique performance privilégiée
- Possible élaboration d'outils d'aide à la décision à partir des ERP existants
- Difficulté de produire des indicateurs représentatifs pour l'optique Politique Filière



Un scénario 1bis pourrait être la mise en place d'un **système de « panel »**, comme cela est fait pour le suivi de la consommation. Les Centres de Gestions comptables, associés aux Instituts Techniques seraient les plus susceptibles de s'organiser pour proposer une offre de cette ampleur de par leur implantation et leurs positionnements. Ce scénario conduirait toutefois à un schéma oligopolistique qui pourrait peut-être pénaliser sa mise en œuvre.

Scénario 2 : Priorité à la construction d'indicateurs robustes au service de politiques de stabilité de revenu ambitieuses

Objectif : disposer d'indicateurs de revenus de référence pour soutenir le tissu agricole, avec :

- Un contexte de mise en place des dispositifs liés à différents facteurs (bascule politique, crise exceptionnelle...)
- Une collecte de données massive et un appareil statistique à mettre en place
- La production d'indicateurs pour des filières spécifiques (émergentes ou en phase de décapitalisation) ou des profils d'agriculteurs cibles (ex : petites exploitations, bio, JA...)

Intérêts :

- Des indicateurs plus solides et mieux ciblés selon les choix politiques effectués
- Des références de coûts facilement accessibles à tous

Limites :

- Des mécanismes compensatoires qui pourraient limiter le besoin d'indicateurs plus précis et la recherche de compétitivité
- Un coût de collecte et de traitement très important
- Des interrogations qui resteraient sur le niveau de rémunération des exploitants à fixer

Optique recherchée :

- Optique Politique Filière privilégiée
- Une coexistence avec les autres types de dispositif, mais qui pourraient ne pas être soutenus au vu du poids financier à assumer pour l'optique 4



Scénario 3 : Vers un scénario hybride (à construire)

Objectif : faire évoluer la situation actuelle (plus proche du tout public avec des ITK référents) en améliorant les pratiques actuelles :

- Avec une utilisation plus poussée d'outils de pilotage technico/économique (partenariat entre Instituts Techniques et éditeurs privés) ;
- Une meilleure standardisation et interopérabilité (sous l'impulsion du public/de l'intérêt général) ;
- Un renforcement de la capacité de dialogue entre acteurs pour de meilleures synergies.

Intérêts :

- Réduction des coûts de collecte de données
- Meilleurs outils à disposition des agriculteurs

Limites :

- Des difficultés persistantes à élaborer des coûts de référence (hors accord spécifique avec des collecteurs de données de masse)
- Un équilibre public/privé à trouver
- Un standard à imposer

Optique recherchée :

Un statu quo pourrait être trouvé sur les différentes optiques possibles.



L'étude de ces scénarios montre que des trajectoires très différentes peuvent être prises et que l'avenir de « l'écosystème » des coûts de production n'est pas joué.

Le rôle des pouvoirs publics sera déterminant et sera fortement influencé par les options politiques prises, mais aussi par l'évolution du contexte futur des filières agricoles et les enjeux sociétaux.

Sans intervention ni soutien à des systèmes d'interopérabilité « publics », la privatisation des données ou « *datas* » (que certains comparent au pétrole du XXI^e siècle) prédominera vite car les acteurs économiques feront des arbitrages coût/bénéfices qui ne seront pas forcément en faveur du « collectif ».